



Vers les Etats-Unis d'Europe...sans listes transnationales

Emmanuel Macron a avancé l'idée d'introduire des listes transnationales pour les élections européennes à venir.

Cette idée semble louable à première vue car renforçant la démocratie en Union européenne. Or cette idée est née d'un opportunisme politique plutôt que d'une volonté réelle d'améliorer le système électoral européen et de faire avancer la démocratie.

En tant que Jeunesse Européenne du Luxembourg, défendant l'idée d'une Europe fédérale, on est contre le système de listes transnationales, particulièrement pour les raisons suivantes :

- L'introduction de telles listes aurait pour conséquence de diviser le Parlement européen entre des députés européens de **première et de seconde classe**. Les quelques députés élus par l'Union entière tandis et d'autres élus que par leurs concitoyens nationaux.
- Les listes transnationales ne sont **aucunement nécessaires** pour faire avancer le projet d'une **Union européenne fédérale**. Dans presque tous les grands Etats fédéraux, les membres du Parlement restent élus par leurs circonscriptions locales. (p.ex. Allemagne, Etats-Unis...etc.)
- Le système électoral selon lesquels les membres d'un parlement sont élus par une circonscription déterminée n'est pas dépourvu de tout sens : un membre du parlement a pour fonction de représenter les **intérêts de ses électeurs** au sein de l'assemblée. Pour faire ceci, il faut que la distance entre le représentant et les citoyens soit la plus courte possible.
Déjà aujourd'hui l'agenda des membres du Parlement européen prévoit le temps nécessaire pour que ces derniers puissent entrer en contact avec les citoyens de leur circonscription électorale. Il faut qu'on fasse avancer l'Union européenne sans oublier ses citoyens.
- On a aujourd'hui de très grandes **différences quant aux systèmes électoraux** dans les différents pays, membres de l'Union européenne. Tandis qu'au Luxembourg l'âge d'éligibilité pour être élu député européen est fixé à 18 ans, ce dernier est de 21 ans en Belgique et 25 ans en Grèce. Ces différences concernent aussi entre autres les modalités de candidature ou encore la liberté de l'électeur par rapport à l'ordre des candidats sur les listes.
- Les candidats issus des grands pays de l'Union européenne ayant probablement plus de facilité à recueillir des voix que des candidats provenant de petits pays, il y aura la demande de **l'instauration de quotas**. Or si on instaurait des quotas quant à la nationalité ou quant à la provenance des candidats alors on serait de retour au système actuel.

En tant que Jeunesse Européenne du Luxembourg on s'engage pour une Union européenne forte et unie et on accueille favorablement toute initiative tendant vers une **Union plus fédérale**. Dans cette optique on serait pour le **vote direct du Président de la Commission européenne** par les citoyens européens.

Or l'introduction de listes transnationales pour les élections parlementaires ne ferait qu'augmenter la distance entre les citoyens et leurs représentants sans avancer la démocratie européenne.

On craint que cette idée est de nature bien plus égoïste qu'elle ne ferait croire au début... au détriment de notre projet européen.